

**OBJET    DON DE CARTES D'ADHESION  
          A LA MEDIATHEQUE FRANÇOIS MITTERRAND  
          AU PROFIT D'ELEVES ET PARENTS  
          DE L'ECOLE MATERNELLE FRANÇOISE MOLLARD**

---

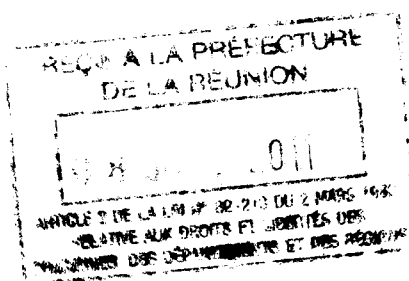
**FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE**

L'Ecole Maternelle Française Mollard organise, depuis plusieurs années, un concours du meilleur lecteur appelé aussi le « concours Carole Fox », du nom de l'ancienne Directrice de l'établissement qui a été à l'initiative de cette action. Des prix viennent récompenser les élèves les plus méritants.

Pour permettre à ces petits lecteurs de persévérer dans la découverte de la littérature de la jeunesse, l'Ecole Maternelle Française Mollard a sollicité la Commune pour pouvoir bénéficier d'un don de cartes d'adhésion à la Médiathèque François Mitterrand, lesquelles seront offertes aux élèves primés ainsi qu'à leurs parents. En effet, les modalités du concours prévoient un accompagnement par les parents (choix, lecture) qui seront ainsi récompensés pour la qualité du suivi réalisé.

Je vous demande donc d'approuver le don de vingt-cinq cartes de lecteurs jeunes à 6,00 € l'unité (représentant une valeur de 150,00 €) et de vingt-cinq cartes de lecteurs adultes à 12,00 € l'unité (pour une valeur de 300,00 €) soit, un total de cinquante cartes pour une valeur globale de 450,00 € à l'Ecole Maternelle Française Mollard en vue de leur remise aux élèves et parents primés lors du concours du meilleur lecteur 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Robert ANNETTE

**OBJET DON DE CARTES D'ADHESION  
A LA MEDIATHEQUE FRANÇOIS MITTERRAND  
AU PROFIT D'ELEVES ET PARENTS  
DE L'ECOLE MATERNELLE FRANÇOISE MOLLARD**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-19 du Maire ;

Vu le rapport de M. PESTEL René Louis, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

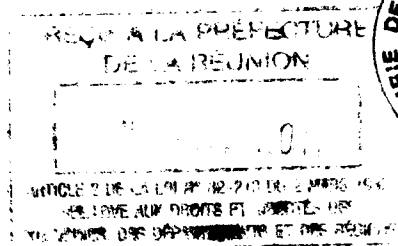
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le don de vingt-cinq cartes de lecteurs jeunes à 6,00 € l'unité (valeur de 150,00 €) et de vingt-cinq cartes de lecteurs adultes à 12,00 € l'unité (valeur de 300,00 €) ; soit un total de cinquante cartes pour un montant global de 450,00 € à l'Ecole Maternelle Françoise Mollard pour la remise aux élèves et parents primés à l'occasion du concours du meilleur lecteur 2011.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE